



2022

Rapport financier



Edito

Depuis maintenant plus de deux ans, la Fondation de l'Avenir a allongé la durée moyenne de soutien aux chercheurs, compte-tenu des impacts de la pandémie, des confinements et de la reprise très progressive voire encore partielle de l'activité.

Elle continue d'accompagner certaines équipes dans la durée, pour leur permettre de franchir des étapes de recherche, et elle ouvre aussi ses financements à de nouveaux partenaires.

La Fondation réalise ses missions sociales par la mobilisation de la trésorerie historique et aussi grâce aux dons qui croissent toujours, à de nouveaux legs et aux mécénats fidèles perçus pendant l'exercice.

Parallèlement, son effort sur ses charges s'est poursuivi, avec un léger ralentissement par rapport à la période précédente, du fait de la transition de gouvernance et de coûts conjoncturels.

En termes d'activité des Fondations abritées, l'année 2022 a été stable. La Fondation de la Mutuelle Générale ayant été liquidée au 31 décembre 2021, ce sont donc sept Fondations sous égide, auxquelles il convient d'ajouter le Fonds Avenir Santé Numérique et les deux Fonds de soutien (Avenir Matmut et Avenir Masfip sur l'oncogénétique), qui composent l'entité morale Fondation de l'Avenir, en plus de son activité propre, jusqu'au 31 décembre 2022.

L'activité des Fondations abritées devant se clôturer sur un résultat nul, conformément au règlement comptable (l'impact des excédents ou déficits éventuels étant reporté sur leurs fonds dédiés), et l'activité propre 2022 de la Fondation de l'Avenir se traduisant en un déficit de -268 K€ (vs un excédent de +398 K€ en 2021), le résultat de la Fondation – Personne morale est donc un déficit de -268 K€.

Le bilan de la Fondation de l'Avenir s'élève à 26 085 K€, comparé à 23 297 K€ en 2021, en augmentation (+12 %). Celle-ci est principalement due à la perception de biens reçus en legs, enregistrés selon le nouveau règlement comptable.

Les fonds propres restent solides et significatifs à 15 049 K€ (vs 15 371 K€ en 2021), permettant d'envisager sereinement les futures études, projets, programmes et valorisations des résultats de recherche prévus au plan triennal 2022/2024.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	86 956	35 779	51 177	27 405
Autres immobilisations incorporelles	148 820	146 075	2 745	11 729
Immobilisations incorporelles en cours	49 591		49 591	0
Avances et acomptes	0		0	9 785
Immobilisations corporelles				0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 147	43 773	2 374	5 361
Autres immobilisations corporelles	206 673	163 261	43 413	72 126
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 919 400		1 919 400	143 900
Immobilisations financières				0
Participations et Créances rattachées	76		76	76
Autres titres immobilisés	9 203 434		9 203 434	1 000 000
Prêts	0		0	583
Autres	49 948		49 948	49 034
Total I	11 711 045	388 888	11 322 157	1 320 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acc				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	617 102	0	617 102	93 449
Autres	395 827	0	395 827	557 931
Valeurs mobilières de placement	3 776 198	116 331	3 659 867	11 862 514
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 932 531	0	9 932 531	9 312 615
Charges constatées d'avance	157 922	0	157 922	149 213
Total II	14 879 580	116 331	14 763 249	21 977 124
Frais d'émission des emprunts (III)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0	0
Écarts de conversion Actif (V)			0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 590 625	505 219	26 085 406	23 297 123

FONDATION DE L'AVENIR PERSONNE MORALE

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 811 225	3 811 225
Fonds propres complémentaires	1 199 896	1 160 078
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 616 092	5 457 735
Réserves pour projet de l'entité	135 617	135 617
Fonds dédiés des fondations abritées	0	
Autres		
Report à nouveau	242 777	42 777
Excédent ou déficit de l'exercice	-267 856	398 175
Situation nette (sous total)	10 737 750	11 005 606
Fonds propres Fondation de l'Avenir (sous total)	10 737 750	11 005 606
Fonds propres consommables		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	511 000	591 000
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Fonds dédiés des fondations abritées	3 799 888	3 774 092
Excédent ou déficit de l'exercice		
Fonds propres Fondations abritées (sous total)	4 310 888	4 365 092
Total I	15 048 638	15 370 698
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 555 680	204 991
Fonds dédiés	7 638 768	6 750 278
Total II	10 194 449	6 955 269
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	59 614	57 244
Total III	59 614	57 244
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	869	603
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	457 247	480 359
Dettes des legs ou donations	26 416	0
Dettes fiscales et sociales	148 745	190 807
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0
Autres dettes	74 428	167 145
Instruments de trésorerie		0
Produits constatés d'avance	75 000	75 000
Total IV	782 705	913 913
Écarts de conversion Passif (V)		
Total	26 085 406	23 297 123

FONDATION DE L'AVENIR - PERSONNE MORALE		
COMPTE DE RESULTAT exercice au 31 décembre 2022		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de prestations de service	10 882	5 935
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 662 224	2 640 898
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	1 260 192	1 695 781
Contributions financières	2 076 956	2 064 663
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	5 947	1 920
Utilisations des fonds dédiés	2 701 944	3 009 730
Autres produits	111 408	132 907
Total I	8 829 553	9 551 834
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	3 418 592	3 750 498
Aides financières	427 000	207 000
Impôts, taxes et versements assimilés	133 871	175 968
Salaires et traitements	919 190	1 167 474
Charges sociales	439 716	521 385
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	60 928	70 964
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 623 909	3 250 675
Autres charges	223 154	262 784
Total II	9 246 360	9 406 747
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-416 807	145 087
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	138 501	125 396
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	41 105	5 340
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	39 318	163 270
Total III	218 924	294 006
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	116 201	41 105
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	47 178	32 472
Total IV	163 378	73 577
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	55 546	220 429
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-361 261	365 515

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	93 405	35 579
Sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	
Total V	93 405	35 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	2 920
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	0	2 920
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	93 405	32 659
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	9 141 883	9 881 419
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 409 739	9 483 244
EXCEDENT OU DEFICIT	-267 856	398 175
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations en nature</i>	272 542	229 514
<i>Bénévolat</i>	41 630	0
TOTAL	314 172	229 514
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Prestations</i>	272 542	229 514
<i>Personnel bénévole</i>	41 630	0
TOTAL	314 172	229 514

***COMMENTAIRES SUR LE BILAN
ET LE COMPTE DE RESULTAT 2022***

Bilan et compte de résultat 2022

Sont présentés et décrits ci-après les points spécifiques et exceptionnels les plus marquants de l'exercice 2022.

SITUATION BILANTIELLE 2022

A L'ACTIF

L'ACTIF IMMOBILISE

L'actif net des immobilisations s'élève à 11 322 K€ au 31 décembre 2022, contre 1 320 K€ à fin 2021.

99% de ces immobilisations concernent l'activité propre de la Fondation de l'Avenir.

En voici les principales variations :

La hausse des immobilisations incorporelles correspond à la nouvelle identité visuelle de la Fondation de l'Avenir pour un montant de 11 K€, la livraison du site internet de la Fondation Ecouter Voir pour 33 K€ (10 K€ figuraient en avances en 2021) et 50 K€ d'encours pour le nouveau site internet de la Fondation de l'Avenir qui sera immobilisé en 2023, comme prévu au plan d'action.

La forte hausse des immobilisations corporelles correspond essentiellement aux mouvements sur les biens reçus par legs pour 1 800 K€, en particulier l'acceptation d'un legs le 17 mars 2022 d'un montant immobilier de 1 500 K€, qui devrait être vendu dans le courant du 1^{er} semestre 2023.

La hausse des immobilisations financières est due à un reclassement comptable du portefeuille d'obligations, pour un montant de 8 203 K€ détenu à terme par la Fondation de l'Avenir ; il se trouvait à l'actif circulant en 2021.

L'ACTIF CIRCULANT

La baisse de 7 214 K€ entre l'exercice net 2021 (21 977 K€) et l'exercice net 2022 (14 763 K€) correspond au reclassement comptable des titres obligataires basculés à l'actif immobilisé pour 8 203 K€ et aux mouvements sur l'exercice de l'acceptation des legs dont les disponibilités, titres de placements financiers à recevoir sont comptabilisés à l'actif dans un compte de créances.

Les valeurs mobilières de placement sont détenues à hauteur de 26% par les Fondations abritées et 74% par la Fondation de l'Avenir pour son activité propre.

Leur montant net atteint 3 660 K€ contre 11 862 K€ en 2021. Hormis le reclassement des titres obligataires à l'actif immobilisé, cela tient compte d'une dépréciation de 116 K€ pour l'année 2022 (86 K€ en 2022 vs 41 K€ en 2021 pour la Fondation de l'Avenir en propre et 14 K€ en 2022 vs 0 K€ en 2021 pour les Fondations abritées, plus particulièrement la Fondation Matmut Paul Bennetot), compte tenu de la situation dégradée des marchés financiers.

AU PASSIF

LES FONDS PROPRES

- **Les fonds propres sans droit de reprise** témoignent de l'affectation irrévocable des fonds versés à la création des Fondations, constitutifs de leur « patrimoine », et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les membres fondateurs. (Cf. Annexe §4.2.1)

Fonds propres sans droit de reprise	
Fondation de l'Avenir	5 011 121,00
Fondations abritées	
Fondation Ecouter Voir	80 000,00
Fondation Santé Environnement de la Mutuelle familiale	80 000,00
Fondation Sandrine Castellotti	31 000,00
Fondation Matmut Paul Bennetot	80 000,00
Fondation MUTAC	80 000,00
Fondation Mutuelle des Motards	80 000,00
Fondation Solimut Mutuelle de France	80 000,00
Sous-total Fondations abritées	511 000,00
Total	5 522 121,00

- **Les réserves libres issues de fonds privés** correspondent au choix de la Fondation de l'Avenir d'y affecter une part des excédents réalisés pour permettre, d'une part, la production de revenus financiers pouvant couvrir une part des charges de fonctionnement en l'absence de biens patrimoniaux propres de la Fondation de l'Avenir et, d'autre part, une garantie pour le développement de ses missions sociales sur le long terme.
- **Le report à nouveau** est issu de la décision du conseil de surveillance, le 12 mai 2022, d'affecter une part du résultat excédentaire de 2021, pour 200 K€, en report à nouveau, dans le contexte du conflit et du besoin de soutien aux populations civiles et soignantes en Ukraine.
- **Les fonds dédiés des Fondations abritées** représentent un montant de 3 800 K€ contre 3 780 K€ en 2021, par application du règlement comptable spécifique aux Fondations (ANC.2018.06, en vigueur depuis 2020, modifiant, le règlement N°2009-01 introduit en 2016). La variation de 20 K€ correspond aux différents résultats excédentaires et déficitaires des Fondations abritées. Il est rappelé que les résultats des Fondations abritées font l'objet d'une comptabilisation d'engagements ou de reprises et sont affectés en fonds dédiés sur fondation abritée.
- **Enfin, le résultat net de l'exercice** est mentionné avant son affectation soumise au conseil de surveillance.

LES FONDS REPORTES ET DEDIES

Les fonds reportés liés aux legs ou donations, représentent les legs acceptés en cours d'exercice et en attente de cessions. Ils sont détenus par la Fondation de l'Avenir en activité propre.

FONDS REPORTES	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs	0
2019	3 979
2020	81 676
2021	0
2022	2 470 026
Fonds reportés liés aux donations	0
TOTAL	2 555 680

Les fonds dédiés d'un montant de 7 639 K€ contre 6 750 K€ en 2021, correspondent aux soldes des engagements en cours relatifs aux dispositifs de recherche accompagnés sur les différents exercices (notamment projets, programmes, études, bourses, valorisation). Ils représentent 70% des projets de la Fondation de l'Avenir et 30% des projets des Fondations abritées. Les projets terminés, non démarrés ou abandonnés ont fait l'objet de reprises.

PROVISIONS

PROVISIONS SUR CHARGES

Le montant net de 59 K€ correspond aux provisions suivantes :

- 40 K€ pour charges sur les legs en cours de réalisation, les montants enregistrés concernent les engagements constatés lors de l'acceptation des legs par le directoire. Une reprise de provisions est enregistrée lors de la réalisation du legs concerné. (Cf. Annexe §4.2.4) ;
- 19 K€ pour les indemnités de fin carrière valorisées en 2022 suite au changement de méthode qui avait été enregistré à partir de la clôture de l'exercice 2021, au titre des 17 salariés de la Fondation.

EVOLUTIONS ET RESULTATS 2022

L'exercice se solde par un déficit de -268 K€, contre un excédent de +398 K€ à fin 2021.

Ce déficit est composé uniquement du résultat de l'activité propre de la Fondation de l'Avenir, dans la mesure où les résultats des Fondations sous égide, rattachées juridiquement à la Fondation de l'Avenir et gérées en son sein de manière individualisée, sont présentés en cumulé, dans les comptes de la Fondation de l'Avenir, en report ou affectation sur fonds dédiés.

LES OPERATIONS COURANTES

Le résultat d'exploitation ressort en négatif à -417 K€ en 2022, contre un résultat positif de +145 K€ en 2021.

Les produits d'exploitation (-8%)

Les ressources d'exploitation globales s'élèvent à 8 830 K€ en 2022, contre 9 552 K€ en 2021.

Les dons issus de la générosité publique sont quasi constants depuis 2021, d'un montant de 2 662 K€ en 2022 contre 2 641 K€ en 2021. Cette constance est à nuancer : la Fondation connaît une très sensible baisse du nombre des dons (-0,66%) mais une forte augmentation du don moyen, passé de 33,23€ à 40,88€, soit +21,94%.

Sur les legs, donations et assurances vie, la diminution de (-25%) provient en très grande partie de la modification de la nature des legs reçus, avec un immobilier plus important en 2022 qu'en 2021 (cf. commentaires sur l'actif), ayant entraîné un décalage temporel des cessions et donc de l'enregistrement des produits qui seront enregistrés au cours du 1^{er} semestre 2023.

Les contributions financières d'un montant de 2 077 K€ en 2022 contre 2 065 K€ en 2021 sont issues :

- Des partenaires à hauteur de 1 813 K€ en 2022 contre 1 831 K€ en 2021. La très légère diminution d'un exercice sur l'autre traduit une rationalisation des moyens disponibles, au titre de la Fondation de l'Avenir ou des Fondations abritées.
- Pour la Fondation de l'Avenir, du fonds EIT Health, pour un montant de 77 K€ en 2022 (contre 41 K€ en 2021). Cela correspond à la participation, non prévue au budget initial mais acceptée en tout début d'année sur sollicitation de l'association, au projet Combatting Childhood Obesity (CCO), en plus du projet programmé, Retina Read Risk.
- Pour la Fondation de l'Avenir en propre enfin, des produits Partage ISR, d'un montant de 187 K€ en 2022 contre 193 K€ en 2021.

Les charges d'exploitation (-2%)

Les dépenses d'exploitation sont d'un montant de 9 246 K€ en 2022, contre 9 407 K€ en 2021, réparties à 14% pour les Fondations abritées et 86% pour la Fondation de l'Avenir pour son activité propre.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Les charges opérationnelles à hauteur 3 481 K€ correspondent aux charges classées par nature de dépenses pour la Fondation de l'Avenir et les Fondations abritées et aux missions sociales.

Ces charges opérationnelles, en diminution par rapport à 2021 (3 733 K€), sont à considérer en tenant compte de l'utilisation des fonds dédiés, ramenant ainsi un soutien global de la Fondation de l'Avenir équivalent d'un exercice sur l'autre (cf. infra).

Les charges structurelles de la Fondation de l'Avenir activité propre, d'un montant de 2 141 K€ contre 2 423 K€, elles, ont diminué de 13% en 2022. Elles représentent 38% des charges d'exploitation. Cela correspond principalement à une baisse du poste Ressources Humaines (-20%). Dans la continuité du projet d'orientations stratégiques 2022/2030, la Fondation a mené une réorganisation de son fonctionnement en adéquation avec ses ambitions. Après des départs de collaborateurs, l'année 2022 a été marquée d'une période de vacance sur deux postes, face à un marché du travail tendu. Ces recrutements, certains non pourvus depuis fin 2021, l'ont été début 2023.

FONDS DEDIES : UTILISATIONS ET REPORTS

L'utilisation des fonds dédiés (produits d'exploitation) d'un montant de 2 702 K€ contre 3 010 K€ en 2021, sont répartis entre :

- le report en fonds dédiés des Fondations abritées pour 372 K€ :
 - Fondation Ecouter Voir,
 - Fondation Sandrine Castellotti,
 - Fondation MUTAC,
 - Fondation Solimut Mutelle de France
- l'utilisation des fonds dédiés des Fondations abritées pour un montant de 830 K€
- l'utilisation des fonds dédiés de la Fondation de l'Avenir activité propre pour un montant de 1 500 K€.

A noter, la reprise sur les dispositifs des années 2017-2018-2019 d'un montant de 411 K€, 170 K€ pour la Fondation de l'Avenir sur son activité propre et 241 K€ pour les Fondations abritées.

Le report en fonds dédiés (charges d'exploitation) d'un montant de 3 624 K€ contre 3 251 K€ comprend :

- le report en fonds dédiés des Fondations abritées pour 405 K€ :
 - Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale,
 - Fondation Matmut Paul Bennetot,
 - Fondation Mutuelle des Motards,
- les engagements de l'année pour un montant de 1 105 K€ pour les Fondations abritées
- les engagements sur l'année pour un montant de 2 114 K€ pour la Fondation de l'Avenir activité propre.

Pour rappel, les modalités de gestion de la Fondation permettent une gestion au plus juste des fonds dédiés au soutien de projets. En effet, les fonds ne sont pas directement versés au chercheur, ni à son organisme de rattachement, mais demeurent dans les comptes de la Fondation et sont décaissés au fur et à mesure du paiement direct des factures présentées. Cela garantit une gestion plus fine dans le suivi des projets et un financement sur la réalité des besoins du chercheur tout au long du projet (rythme de décaissement et montant global).

LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2022 présente un excédent de 56 K€ contre un excédent de 220 K€ en 2021. Cette forte baisse à hauteur de 75% est principalement liée aux moins-values latentes constatées sur l'exercice. Cela s'inscrit dans les prises de position liées à notre portefeuille, positions nécessaires pour sécuriser notre résultat en dépit d'une volatilité certaine des marchés financiers lors de cette année à nouveau particulière.

Le comité financier de la Fondation de l'Avenir a souhaité, d'une part, confirmer son investissement immobilier bien situé et générateur de produits depuis 2020, via un mandat confié à notre prestataire OFI Asset Management et d'autre part, orienter encore plus le portefeuille vers des produits obligataires plus sécuritaires que les actions.

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, excédentaire de 93 K€ en 2022, contre 32 K€ en 2021, se compose essentiellement, d'une reprise sur dispositif 2015 de 61 K€ pour la Fondation Matmut Paul Bennetot, d'une reprise sur dispositif 2016 de 22 K€, du remboursement d'une bourse de 2017 (7 K€) et d'un remboursement d'IJSS sur salaires (3 K€), issu de l'activité propre.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a d'effet sur l'exercice 2022.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

PERSPECTIVES 2023

La Fondation de l'Avenir a poursuivi, en 2022, les travaux initiés en 2021. Ainsi, en application du projet d'orientations stratégiques 2022/2030, un important travail sur l'accompagnement des chercheurs, partenaires et Fondations abritées a été réalisé. Cela traduit la volonté forte de la Fondation, des instances à l'équipe opérationnelle, également des chercheurs et des partenaires, de définir plus finement l'accompagnement de la Fondation et d'adapter au plus juste les moyens aux besoins, dans un contexte de forte mobilisation de tous les acteurs face aux besoins de santé accrus.

Un dossier sera finalisé en 2023, la refonte du site internet et l'évolution de la charte graphique. L'objectif en est simple : mettre à profit le patrimoine historique de la Fondation, ancrer et moderniser sa communication. Premier point de contact avec les parties prenantes de la Fondation, cette communication devient plus dynamique et plus cohérente avec la position que la Fondation occupe dans le paysage de la recherche médicale. Y sera associé le développement d'un versant digital à destination des donateurs, étape indispensable pour renouveler le panel et pérenniser les ressources issues de la générosité publique.